

Obtention de prestation compensatoire

Par claude, le 28/10/2008 à 21:03

Bonjour,

D'un accord commun, nous nous sommes séparés avec ma femme au bout de 4ans de mariage. Nous n'avons pas eu d'enfant et acheté aucun bien immobilier. Mon ex exerce la même profession que celle qu'elle excercait avant notre mariage. Il en est de même pour moi. Je gagne cependant plus qu'elle. Elle a contacté un avocat pour entreprendre une procédure de divorce et demande une prestation compensatoire. Quelles sont ces chances de l'obtenir? Je vous remercie par avance de votre réponse